

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2022-10 du 8 mars 2022

OBJET : ENGAGEMENT DE CONTRIBUTION SDEM – EXTENSION DU DOMAINE PUBLIC ET DESSERTE INTERNE DU RESEAU ELECTRIQUE RUE HAUTE LA CHENAIE T4

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du 25 mai 2020 donnant délégation d'attributions au maire consenties par le conseil municipal ;

Vu les engagements de contribution du Syndicat Morbihan Energies relatifs à l'extension du domaine public et à la desserte interne du réseau électrique rue Haute - Lotissement La Chenaie T4 ;

Considérant les modalités de financement pour l'extension du réseau électrique (desserte interne) proposées par le Syndicat Morbihan énergies pour un montant de **29 050,00 € HT** à la charge de la commune, plafonnée en fin de chantier à 50 % du coût réel des travaux ;

Considérant les modalités de financement d'extension du réseau électrique du domaine public vers le lotissement communal proposées par le Syndicat Morbihan énergies pour un montant de **29 115.50 € HT** à la charge de la commune, plafonnée en fin de chantier à 50 % du coût réel des travaux ;

Décide :

Article 1 : L'engagement de contribution du Syndicat Morbihan Energies relatif à l'extension du réseau électrique (desserte interne) rue Haute - Lotissement La Chenaie T4, ci-annexé, est approuvé pour le montant de **29 050,00 € HT**.

Article 2 : L'engagement de contribution du Syndicat Morbihan Energies relatif à l'extension du réseau électrique du domaine public vers le lotissement communal rue Haute - La Chenaie T4, ci-annexé, est approuvé pour le montant de **29 115,50 € HT**.



Le Maire,
Patrick BEILLON